CONSEIL PATRIMONIAL

Fiscalité internationale du patrimoine : localiser, déclarer et transmettre

Un client qui s'expatrie hérite à l'étranger ou détient un bien hors de France fait basculer son dossier dans un autre régime. La résidence fiscale se discute les revenus étrangers appellent un crédit d'impôt les comptes et contrats non déclarés exposent à des sanctions et une succession peut être imposée dans deux États. À la différence d'un module consacré aux flux d'entreprise cette formation de 14 heures traite le patrimoine des personnes physiques : résidence et mobilité revenus et capital de source étrangère structures internationales puis successions et donations transfrontalières. Les participants repartent avec une méthode de qualification en quatre étapes.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
2 jours — 14 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 965 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Conseillers en gestion de patrimoine banquiers privés notaires avocats et experts-comptables suivant des clients mobiles ou détenant des actifs à l'étranger.

PRÉREQUIS
Maîtriser la fiscalité des particuliers en droit interne et les bases de la gestion de patrimoine.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Déterminer la résidence fiscale d'une personne physique en droit interne puis en droit conventionnel
- Traiter l'imposition des revenus de source étrangère et les crédits d'impôt correspondants
- Déterminer l'assiette de l'IFI en présence d'actifs immobiliers situés hors de France
- Appliquer les obligations déclaratives relatives aux comptes contrats et structures étrangers
- Anticiper les conséquences d'un départ et d'un retour de France
- Identifier la loi applicable et le régime fiscal d'une succession internationale

03 Programme détaillé

M1 Résidence fiscale et mobilité des personnes

- Le point de départ de tout le dossier
- Critères internes de domiciliation et hiérarchie conventionnelle
- Année de départ et année de retour fractionnement de l'imposition
- Imposition des plus-values latentes en cas de transfert du domicile
- Statut des non-résidents et revenus imposables en France
- Impatriés expatriés et conventions de sécurité sociale
- Cas pratique : Détermination de la résidence fiscale d'un client partageant son temps entre deux États et y détenant des attaches.

M2 Revenus et capital de source étrangère

- Déclarer ce qui est ailleurs
- Revenus fonciers dividendes et intérêts de source étrangère
- Méthodes d'élimination de la double imposition et crédits d'impôt conventionnels
- Plus-values de cession de titres et d'immeubles situés hors de France
- IFI et actifs immobiliers étrangers détenus directement ou par société
- Déclaration des comptes bancaires contrats d'assurance et actifs numériques détenus à l'étranger
- Atelier : Reconstitution de la déclaration d'un résident français percevant des loyers et des dividendes étrangers.

M3 Structures et placements internationaux

- Comprendre avant de conseiller
- Trusts et entités analogues obligations du constituant et des bénéficiaires
- Contrats d'assurance-vie souscrits hors de France et traitement fiscal
- Sociétés étrangères détenant de l'immobilier français et taxe sur la valeur vénale
- Transparence échange automatique d'informations et registres des bénéficiaires effectifs
- Régularisation d'avoirs non déclarés et conséquences
- Mise en situation : Analyse d'un patrimoine comportant un trust familial et un contrat d'assurance souscrit à l'étranger.

M4 Successions et donations internationales

- Deux États une seule transmission
- Critères d'imposition en France des successions et donations comportant un élément étranger
- Loi civile applicable à la succession et articulation avec la fiscalité
- Conventions spécifiques en matière de succession et élimination de la double imposition
- Imputation de l'impôt acquitté à l'étranger et justificatifs exigés
- Anticipation par la donation le démembrement ou la relocalisation d'actifs
- À retenir : La loi civile applicable à la succession et l'État compétent pour l'imposer sont deux questions distinctes qui se traitent séparément.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES Présentiel ou à distance	**LIEU / FORMAT** Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle
MÉTHODES MOBILISÉES • Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.	**ENCADREMENT** Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 965 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr